
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 6 mars 2018 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA18 08 0107

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 mars 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0108

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0109

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction des résolutions numéros CA17 080604 et CA17 080605 adoptées à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017.

Et soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction des résolutions numéros CA17 080604 et CA17 080605 adoptées à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017.
- 2.- De corriger lesdites résolutions afin qu'elles portent dorénavant les numéros CA17 080604A et CA17 080605A;
- 3.- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0110

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h 07

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Annie Kovacs, du 2792, rue Lippé (intervenante # 1) :

- Elle a posé des questions au début de l'été au sujet du jardin communautaire aménagé dans le parc Bourbonnière, mais elle n'a pas eu de nouvelles. Les gens sont mécontents de la localisation du jardin. Dangereux pour les enfants (garderie à proximité).

Réponse (Alan DeSousa) : le Conseil en a discuté récemment et a donné le mandat à nos services d'évaluer les options. Nous serons en mesure de lui faire un suivi d'ici le printemps.

Monsieur Elan Cohenca, de Hobbieville, 876, boulevard Décarie (intervenant # 2) :

- Le conseiller Francesco Miele ne lui a pas répondu depuis septembre 2017.
- Réponse (Francesco Miele) : il s'est présenté à son local le 28 septembre, laissant sa carte et son numéro de téléphone cellulaire.
- Le déneigement fait sur le boulevard Décarie endommage les arbres, les bancs et les trottoirs. Le passage à côté de l'Unik n'a été nettoyé qu'une fois cet hiver. Le passage piétonnier à côté de Dolce Piu est dangereux.

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons demander à nos services ce qui peut être fait.

Monsieur Luc Bisson, Syndicat des cols bleus de Montréal (intervenant #3) :

Déneigement :

- Quel est le pourcentage donné aux cols bleus comparativement aux contrats donnés à des entreprises privées.

Réponse (Alan DeSousa) : on essaie de garder l'équité 50-50.

- Point 20.07 – contrat octroyé à Sécurité Groupe Garda : de combien de bâtiments s'agit-il?

Réponse (Alan DeSousa) : la mairie, le centre des loisirs, le complexe sportif et les deux bibliothèques.

Monsieur Serge Brosseau, du 754, rue Crevier (intervenant #4) :

Projet d'aménagement de la rue Decelles : cela entraîne-t-il une réduction de stationnement?

Réponse (Alan DeSousa) : une consultation publique est à venir (le 20 mars).

CA18 08 0111

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500001) :

| | |
|----------------|--|
| CONSIDÉRANT | qu'en 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution invitant les États membres à proclamer une journée pour les droits des femmes, le Canada a désigné le 8 mars Journée internationale de la femme ; |
| CONSIDÉRANT | que cette journée nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes et d'évaluer les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées ; |
| EN CONSÉQUENCE | je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 8 mars 2018 Journée internationale de la femme et reconnais l'apport des organismes tels que le Centre des femmes de Saint-Laurent dans la promotion et la défense des intérêts des femmes. |
| EN FOI DE QUOI | j'ai signé en ce sixième jour de mars deux mille dix-huit. |

CA18 08 0112

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500002) :

| | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale; |
| CONSIDÉRANT QUE | la semaine du 20 au 31 mars 2018 a été décrétée Semaine d'actions contre le racisme et que cette semaine sera dédiée à la promotion |

| | |
|-----------------|--|
| | du respect et de l'égalité et à la défense des victimes de discrimination raciale; |
| CONSIDÉRANT QUE | nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son plein potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne; |
| EN CONSÉQUENCE, | je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 31 mars 2018 Semaine d'actions contre le racisme et la journée du 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à Saint-Laurent. |
| EN FOI DE QUOI, | j'ai signé ce sixième jour de mars deux mille dix-huit. |

CA18 08 0113

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500003) :

| | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | le World Wildlife Fund a décrété que l'Heure pour la Terre se tiendra le 24 mars 2018, entre 20 h 30 et 21 h 30 ; |
| CONSIDÉRANT QUE | ce mouvement environnemental d'envergure mondiale est l'un des plus importants en son genre ; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'événement l'Heure pour la Terre a pour objectif, entre autres, de permettre à la population mondiale de se mobiliser pour la lutte aux changements climatiques ; |
| CONSIDÉRANT QUE | cet événement contribue à sensibiliser les citoyens à l'importance de poser quotidiennement de petits gestes afin de réduire son empreinte écologique ; |
| EN CONSÉQUENCE, | je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 24 mars 2018, de 20 h 30 à 21 h 30, l'Heure pour la Terre et encourage tous les citoyens à éteindre leurs lumières pendant ces 60 minutes. |
| EN FOI DE QUOI, | j'ai signé ce sixième jour de mars deux mille dix-huit. |

CA18 08 0114

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184435001 relatif à la cession des lots 3 227 414 à 3 227 416 du Cadastre du Québec.

ATTENDU la résolution CA17 080436 adoptée le 6 juin 2017 par le conseil d'arrondissement relative à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant la cession des lots 3 227 414, 3 227 415 et 3 227 416 ainsi que le paiement de la valeur résiduelle en argent, n'excédant pas 10 %, de la valeur réelle du lot 5 467 407, suite à une demande de permis de lotissement;

ATTENDU que la cession de ces lots permettra d'assurer la mise en valeur du site de la maison Robert-Bélanger, propriété de la Ville;

ATTENDU que cette maison a un intérêt patrimonial et une valeur paysagère en raison de son caractère ancien et rural unique dans le secteur, constituant ainsi un point de repère dans le quartier;

ATTENDU que la cession de ces lots est faite en guise de paiement de frais de parc suivant la demande de permis de lotissement du lot 5 467 407 du cadastre du Québec;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville, à titre gratuit, aux fins de frais de parc associé au développement du lot 5 467 407 du cadastre du Québec, les lots 3 227 414, 3 227 415 et 3 227 416 du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte ;

- 2.- D'identifier les lots 3 227 414, 3 227 415 et 3 227 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal comme étant une partie du domaine public « parc » de la Ville.

ADOPTÉ.

CA18 08 0115

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et les appels de service pour les portes de garage des édifices publics.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et les appels de service pour les portes de garage des édifices publics pour une durée de trois ans.

ADOPTÉ.

CA18 08 0116

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679001 relatif à une dépense pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2018.

ATTENDU les besoins des Travaux publics en matière de pierre concassée et prémélangée pour l'exécution de divers travaux de voirie;

ATTENDU l'entente-cadre en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 125 000 \$ en faveur de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2018 – Entente-cadre 1195735.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0117

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146012 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels relatifs à la restauration de la maison Robert-Bélanger - Soumission 17-013.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|----------------------|----------------------|
| DFS inc. | 514 221,66 \$ |

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme DFS inc. le contrat pour les services professionnels relatifs à la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 514 221,66 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- Demander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 1,0 M\$ (net), pour la réalisation de ce projet.

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0118

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146007 relatif à l'octroi d'un contrat pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines extérieures, des pataugeoires et des jeux d'eaux pour l'année 2018 - Soumission 18-003.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|--|----------------------|
| 9291-6267 Québec inc. (Groupe Rnet) | 48 059,55 \$ |
| Hydrotech nhp | 52 888,50 \$ |
| Services de peinture Éric inc. | 56 912,63 \$ |
| Piscines et spas Poséidon inc. | 59 641,41 \$ |
| Multisport synthétique inc. | 62 523,41 \$ |
| Aménagement Dibek inc. | 63 351 ,23 \$ |
| Soucy aquatik inc. | 128 772,00 \$ |
| PSM technologies inc. | 225 788,74 \$ |
| Plomberie Aumond | 238 113,23 \$ |
| Contruction Camvi inc. | 265 591,10 \$ |

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) le contrat pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines extérieures, des pataugeoires et des jeux d'eaux pour l'année 2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 48 059,55 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0119

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121003 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de graphisme pour l'année 2018 - Soumission 18-505.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|------------------------------|---------------------|
| Madame Francine Pilon | 41 142,65 \$ |

ATTENDU que la firme McKay Couture a soumissionné mais n'a pas obtenu la note de passage au comité de sélection

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à Francine Pilon le contrat pour le service de graphisme pour les publications pour l'année 2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 41 142,65 \$, incluant les contingences, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0120

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121005 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de gardiennage dans les bâtisses pour une durée de 5 ans – Soumission 18-16631.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT | NOTE |
|--------------------------------------|------------------------|-------------|
| Groupe de sécurité Garda SENC | 1 759 875,19 \$ | ,76 |
| Trimax sécurité inc. | 1 781 250,19 \$ | ,68 |

ATTENDU que la soumission déposée par la firme Neptune sécurité services inc. a été jugée non conforme ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme Groupe de sécurité Garda SENC le contrat pour le service de gardiennage dans les bâtisses pour une durée de 5 ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 759 875,19 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0121

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121004 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour un an – Soumission 18-16661.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT | NOTE |
|--------------------------------------|-------------------|-------------|
| Groupe de sécurité Garda SENC | 749 731,14 | 1,75 |

ATTENDU que les soumissions déposées par les firmes G4S Solutions de sécurité (Canada) ltée et Neptune security services inc. ont été jugées non conformes ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme Groupe de sécurité Garda SENC le contrat pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour un an, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 905 104,40 \$, incluant le montant pour les contingences, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0122

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275005 relatif à une dépense en faveur d'UBA inc., pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % pour les installations aquatiques extérieures et les bassins du Complexe sportif pour l'année 2018 - Entente-cadre 1177548.

ATTENDU la résolution CM17 0053 adoptée par le conseil municipal le 23 janvier 2017 afin de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biorn, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 44 840,25 \$ en faveur d'UBA inc. pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les installations aquatiques extérieures et les bassins du Complexe sportif pour l'année 2018, en vertu de l'entente-cadre 1177548.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0123

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679007 relatif à une dépense pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation des travaux publics pour 2018.

ATTENDU les ententes cadres avec Englobe Corp. (entente 1229286), Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la disposition des terres d'excavation;

ATTENDU que l'arrondissement ne dispose pas des ressources pour assurer toutes les opérations de transport des sols vers un lieu d'élimination ou de remblayage autorisé;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 100 000 \$ en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour du bâtiment des travaux publics pour l'année 2018.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0124

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187810001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes de la protection incendie aux Ateliers municipaux – Soumission 18-010.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT | NOTE |
|--|----------------------|-------------|
| Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. | 136 716,77 \$ | 9,20 |
| ANA architecture inc. | 168 081,95 \$ | 7,16 |
| TLA architecture inc. | 171 629,51 \$ | 7,05 |

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Les architectes Laboné Marcil s.e.n.c. le contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes de la protection incendie aux Ateliers municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 136 716,77 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0125

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146009 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation de la signalisation intérieure au Complexe sportif - Soumission 18-16702.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|---------------------------------|---------------------|
| Lamcom Technologies inc. | 55 896,25 \$ |
| Signalisation SAIC inc. | 94 404,37 \$ |
| Enseignes CMD inc. | 101 639,05 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Lamcom Technologies inc.** le contrat pour la fourniture et l'installation de la signalisation intérieure au Complexe sportif, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 64 280,69 \$, incluant les contingences, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0126

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058005 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2018 - Soumission 18-501.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|-----------------------------|---------------------|
| C'Scellé (2008) inc. | 30 294,48 \$ |
| Groupe Lefebvre M.R.P. inc. | 37 349,87 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **C'Scellé (2008) inc.** le contrat pour l'exécution des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 30 294,48 \$ sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0127

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679003 relatif à une dépense additionnelle pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018 – Soumission 17-16246

ATTENDU la résolution CA17 080619 adoptée le 3 octobre 2017 par le conseil d'arrondissement pour octroyer un contrat de 73 296,56 \$ à Les Déneigements et Remorquages SMGR (1990) inc. pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018;

ATTENDU les chutes de neige importantes reçues depuis le début de l'hiver 2017-2018, nécessitant des heures de travail additionnelles par les 3 remorqueuses de Les Déneigements et Remorquages SMGR (1990) inc;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier une dépense additionnelle de 58 000 \$ au contrat de Les Déneigements et Remorquages SMGR (1990) inc. pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA18 08 0128

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679004 relatif à une dépense additionnelle pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018 – Soumission 17-16613.

ATTENDU la résolution CA17 080783 adoptée par le conseil d'arrondissement pour octroyer un contrat de 86 231,25 \$ à REM Groupe Extrême inc. pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018;

ATTENDU les chutes de neige importantes reçues depuis le début de l'hiver 2017-2018, des heures de travail additionnelles ont été effectuées par REM Groupe Extrême inc.;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier une dépense additionnelle de 14 000 \$ au contrat de REM Groupe Extrême inc. pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA18 08 0129

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184549002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le service de remorqueuses desservant les 9 secteurs de déneigement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le service de remorqueuses desservant les 9 secteurs de déneigement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0130

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679002 relatif à une dépense additionnelle pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement - Soumission 15-14609.

ATTENDU que l'Arrondissement ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble de son territoire lors des opérations de déblaiement et/ou de chargement de la neige et qu'il doit donc faire appel à des entreprises privées pour compléter ses équipes en régie;

ATTENDU que, suite à l'annonce tardive de la faillite de la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. le 7 décembre 2017, l'Arrondissement a dû combler le besoin de deux chargeurs sur roues manquants et a, en conséquence, eu recours à deux firmes déjà sous contrat pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle aux contrats de R. Benoît Construction inc. de 55 676,64 \$ et de Excavation Mario Ltée de 53 060,96 \$ pour la saison hivernale 2017-2018, ainsi que l'utilisation des fonds libérés, dans le cadre de la faillite de Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA18 08 0131

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679006 relatif à une dépense additionnelle en faveur de Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

ATTENDU la résolution CA17 080621 adoptée le 3 octobre 2017 par le conseil d'arrondissement pour autoriser une dépense de 1 265 184,90 \$ en faveur de Compass Minerals pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées;

ATTENDU que, depuis le début de l'hiver 2017-2018, la consommation de sel a été grandement supérieure à la moyenne en raison des conditions climatiques particulières;

ATTENDU l'entente-cadre numéro 1222702 avec la firme Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 361 481,40 \$ en faveur de Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Entente 1222702;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0132

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121008 relatif au Plan prioritaire 2018-2021 et à l'affectation du surplus libre de l'arrondissement à hauteur de 2 500 000 \$ sur quatre ans afin de soutenir sa réalisation.

ATTENDU la résolution CA14 080161 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mars 2014 et adoptant la programmation prioritaire pour les années 2014 à 2017;

ATTENDU que tout comme le Plan prioritaire 2014-2017, la version 2018-2021 vise à traiter plus en profondeur certains projets pour lesquels Saint-Laurent s'est déjà engagé, mais aussi à en entreprendre de nouveaux. De plus, plusieurs projets de gestion interne lui permettront d'améliorer encore sa performance malgré la croissante importante et continue de sa population;

ATTENDU le surplus libre de l'arrondissement de 2 500 000 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter le Plan prioritaire d'arrondissement 2018-2021, à savoir :

- Pôle du savoir et de l'innovation/Vieux-Saint-Laurent
- Vision pour le quartier Chaméran
- Technoparc

- Communauté en développement
 - Environnement et développement durable
 - Transports
 - Affaires
 - Organisation performante
- 2.- D'affecter le surplus libre de l'arrondissement pour un montant de 2 500 000 \$ sur quatre ans afin de permettre la réalisation du Plan prioritaire d'arrondissement 2018-2021;
3. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.
- ADOPTÉ.

CA18 08 0133

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184902001 relatif l'affectation de surplus pour la continuité des travaux des ateliers municipaux de l'arrondissement Saint-Laurent, sis au 13001 boulevard Cavendish, suite à l'incendie du 15 juin 2016.

ATTENDU qu'un incendie s'est déclaré aux ateliers municipaux le 15 juin 2016;

ATTENDU qu'une réclamation a été effectuée à la Ville centre en vertu de l'auto-assurance de la Ville et qu'un montant de 6 285 000 \$ a été réservé à même les surplus corporatifs;

ATTENDU que de ce montant, une somme de 949 656 \$ a été utilisée pour les travaux effectués en 2017;

ATTENDU qu'il a été décidé par le Service des Finances de transférer le solde des surplus corporatifs vers les surplus de l'Arrondissement, ce qui en facilitera l'utilisation, ainsi l'Arrondissement recevra un montant de 5 335 344 \$ à son surplus de gestion;

ATTENDU que ce montant comprend une dépense de 825 501\$ qui a été payée par l'Arrondissement à même le budget de fonctionnement 2016 et que ce montant restera au surplus;

ATTENDU que le solde de 4 509 843 \$ sera affecté aux travaux non réalisés au 31 décembre 2017;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser l'affectation de surplus d'un montant de 4 509 843 \$ pour la continuité des travaux des ateliers municipaux de l'arrondissement Saint-Laurent, sis au 13001 boulevard Cavendish, suite à l'incendie du 15 juin 2016.

ADOPTÉ.

CA18 08 0134

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299005 relatif à l'approbation d'un bail d'une durée de 5 ans par lequel l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent une partie du lot 3 397 451 et un droit de passage longeant la voie du CN pour des fins de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc.

ATTENDU qu'une partie du lot numéro 3 397 451 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 19 200 pieds carrés, accueille déjà un jardin communautaire municipal et fait l'objet d'un bail entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le Cégep de Saint-Laurent;

ATTENDU que l'arrondissement, en accord avec le Cégep de Saint-Laurent a accepté l'installation du complexe serricole sur une partie du lot numéro 3 397 451;

ATTENDU que l'utilisation de ces espaces permet le maintien de l'offre de service auprès de la population de Saint-Laurent et l'implantation du projet des Serres du Dos Blanc par l'aménagement de serres à proximité des jardins communautaires;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 »;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, conseiller, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM DÉCLARANT SON INTÉRÊT:

D'approuver un bail d'une durée de 5 ans par lequel l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent une partie du lot 3 397 451 du cadastre du Québec, d'approximativement 19 200 pieds carrés, et un droit de passage longeant la voie du CN pour des fins de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc.

ADOPTÉ.

CA18 08 0135

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299006 relatif à une entente avec la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc pour la mise à disposition gratuite du terrain que l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent pour l'implantation d'un complexe serricole.

ATTENDU que, depuis son incorporation en 2009, la coopérative Les Serres du Dos Blanc, vise à mettre sur pied un complexe de production maraîchère biologique en serres, en milieu urbain, et à répondre ainsi à l'augmentation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de l'accès à une saine alimentation pour les résidents de ce quartier;

ATTENDU que le 31 mai 2017, la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc a reçu un financement via la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal*, octroyé en vertu du Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'implantation de ce complexe d'agriculture urbaine;

ATTENDU qu'il a été convenu que ce complexe d'agriculture urbaine sera aménagé sur un terrain du Cégep de Saint-Laurent qui fait l'objet d'un bail entre l'arrondissement et le Cégep Saint-Laurent, lequel est situé à la limite nord du secteur de revitalisation et plus particulièrement sur une partie du lot numéro 3 397 451 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le terrain mis à disposition de la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc servira uniquement pour l'aménagement et les activités du projet de production agricole biologique qui consiste à construire, exploiter et rentabiliser un complexe serricole maraîcher moderne;

ATTENDU que le complexe serricole maraîcher occupera une superficie de près de 6 000 mètres carrés, que son aménagement se déroulera en deux étapes et que le terrain occupé sera mis à sa disposition gratuitement selon les termes d'une entente qui se terminera le 31 décembre 2023;

ATTENDU que la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc, sera gestionnaire du complexe serricole;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM DÉCLARANT SON INTÉRÊT:

D'approuver l'entente, se terminant le 31 décembre 2023, avec la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc pour la mise à disposition gratuite du terrain que l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent pour l'implantation d'un complexe serricole.

ADOPTÉ.

CA18 08 0136

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275003 relatif à la programmation printemps-été 2018 des activités de sports et de loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que l'agenda relatif à la programmation printemps-été 2018 sera distribué en mars 2018, et que le site Internet de l'arrondissement « Loisirs en ligne » ainsi que d'autres médias comme le Cyberbulletin, informeront également la population de la programmation de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la programmation printemps-été 2018 des activités de sports et de loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

2.- D'autoriser les chefs des divisions des Sports et Installations ainsi que des Loisirs, Développement social et Administration, à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0137

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893005 relatif à l'adoption du Bilan 2017 du Plan d'action pour la diversité en emploi.

ATTENDU que le 14 mars 2017, le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent adoptait le plan triennal 2016-2019 du Plan d'action pour la diversité et que depuis, chaque année est déposé le bilan des réalisations en matière d'égalité en emploi (CA17 080159);

ATTENDU les excellents résultats qui ont été maintenus à travers les années et ceci, principalement dû aux réalisations significatives dont font état lesdits bilans;

ATTENDU que l'arrondissement travaille présentement à élaborer le plan triennal 2020-2023 en collaboration avec le Service des ressources humaines central et sera en mesure de proposer les actions qui seront entreprises dans les prochains mois en fonction des grandes orientations exprimées par la Ville-centre, et ce, toujours en conformité avec les exigences de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter bilan 2017 du Plan d'action pour la diversité en emploi de l'Arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA18 08 0138

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058007 visant à recommander à la Direction des transports de la Ville de Montréal l'installation de nouveaux panneaux de nom de rue de couleur bleue avec lettrage blanc sur toutes les artères.

ATTENDU que dans le cadre d'un projet pilote de la Ville de Montréal, une cinquantaine de nouveaux panneaux de nom de rue ont été installés dans l'arrondissement de Saint-Laurent depuis le printemps 2015, certains étant bleus avec lettrage blanc, et d'autres blancs avec lettrage noir;

ATTENDU les observations et les commentaires de citoyens sondés, et leur préférence pour le modèle bleu, principalement en termes de visibilité, mais également pour leur esthétisme;

ATTENDU que les propriétés réfléchissantes du bleu sont nettement supérieures à celles du blanc et lui confèrent un avantage certain la nuit, alors que le bleu renvoie plus efficacement la lumière des phares des véhicules rendant les panneaux plus visibles;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander à la Direction des transports de la Ville de Montréal l'installation de nouveaux panneaux de nom de rue de couleur bleue avec lettrage blanc sur toutes les artères, dans le cadre d'un projet pilote de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA18 08 0139

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186909003 visant à autoriser une gratuité au *Montreal Chinese (Mandarin) School* pour l'utilisation des installations du Centre des loisirs le 7 avril 2018, dans le cadre des célébrations de son 35ème anniversaire.

ATTENDU la tarification prévue au règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite soutenir cette activité en offrant la gratuité de réservation des grandes salles;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la gratuité au *Montreal Chinese (Mandarin) School* pour l'utilisation des installations du Centre des loisirs le 7 avril 2018, dans le cadre des célébrations de son 35ème anniversaire;

ADOPTÉ.

CA18 08 0140

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275004 relatif à la tenue d'un tournoi de soccer de l'entreprise CAE au Complexe sportif de Saint-Laurent au profit de Centraide et à une modification de la tarification prévue au règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs.

ATTENDU que les employés de l'entreprise CAE organise un championnat de soccer au profit de Centraide, lequel se tiendra du 12 mars au 4 mai 2018 approximativement;

ATTENDU que l'entreprise CAE travaille depuis plusieurs années à la campagne de Centraide et fait partie du top 100 des plus grandes campagnes de financement;

ATTENDU que les heures demandées sont toutes disponibles et permettraient, en plus de répondre aux besoins de la campagne de financement, de s'arrimer avec nos orientations de développer une offre de service corporative adéquate;

ATTENDU que selon le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs, la tarification est de 170 \$/heure taxes incluses;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite accorder une tarification de 133 \$/heure taxes incluses correspondant au tarif des activités adultes des organismes accrédités;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une tarification de 133 \$/heure, au lieu du tarif prévu au règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs et ce, pour toute la durée du championnat de soccer devant se dérouler du 12 mars au 4 mai 2018 approximativement ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0141

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146006 relatif à une contribution financière à VertCité pour la gestion du « Programme de subvention aux familles laurentiennes pour encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés » pour une durée de trois ans.

ATTENDU que la mise en place par VertCité du « Programme de subvention aux familles laurentiennes pour encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés » (ci-après le « Programme »), permet de soutenir la politique familiale de l'arrondissement de même que les plans de développement durable de la collectivité montréalaise et de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU le Programme offrant la possibilité d'un maximum de 50 subventions, de 150 \$ chacune, aux familles résidentes afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat ou à la location de couches lavables;

ATTENDU que depuis la mise en place de ce Programme en 2016, plus de 40 familles en ont bénéficié;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 22 500 \$ à VertCité, pour la gestion du « Programme de subvention aux familles laurentiennes pour encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés » pour les années 2018 à 2020;
- 2.- D'approuver et d'autoriser la signature du protocole d'entente qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0142

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186747004 relatif à l'octroi d'une aide financière à un résident de Saint-Laurent pour sa participation aux Mondiaux de danse irlandaise 2018, qui se tiendront à Glasgow en Écosse, du 24 mars au 1er avril 2018.

ATTENDU que selon certaines conditions énumérées à la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent, l'arrondissement soutient financièrement les athlètes élités et artistes amateurs résidents qui prennent part à des compétitions de calibre national ou international;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 410,40 \$ à Émile Choinière-Shields représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation aux Mondiaux de danse irlandaise 2018, qui se tiendront à Glasgow en Écosse, du 24 mars au 1er avril 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0143

Soumis sommaire décisionnel 1183121002 relatif à une aide financière annuelle de 20 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal en soutien à l'organisation de ses activités pour l'année 2018.

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal organise chaque année divers événements, dont le Concours Alpha visant à reconnaître la performance des entreprises de notre territoire ;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal demeure un partenaire privilégié de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 20 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal en soutien à l'organisation de ses activités pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA18 08 0144

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146010 relatif à une contribution financière au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2018.

ATTENDU que le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit le projet de patrouille verte pour une quatorzième année;

ATTENDU que le REQ est maintenant le seul responsable de la gestion du programme Patrouille verte;

Proposé par le le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 6 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2018.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0145

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186909001 relatif à un don et à un soutien technique et matériel à VertCité pour l'organisation de la 14e édition de l'Érablière urbaine.

ATTENDU que le mois de mars 2018 marquera la tenue de la 14e édition de l'Érablière urbaine sur le territoire laurentien ;

ATTENDU que l'événement se déroulera dans la semaine du 14 au 21 mars 2018;

ATTENDU que l'arrondissement est sollicité sur les plans logistique, matériel et financier pour soutenir l'événement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 3 000 \$ à VertCité pour la 14e édition de l'Érablière urbaine.
- 2.- D'autoriser un soutien technique et matériel pour l'organisation de l'événement.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0146

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299003 relatif à un don à l'école Bois-Franc-Aquarelle pour un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ l'école Bois-Franc-Aquarelle en soutien à un projet éducatif;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0147

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299002 relatif à une demande de subvention de Girl Guides of Canada (Guides du Canada) District Liesse, Unité 125, pour l'année 2018.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 300 \$ à Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0148

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299004 relatif à une subvention au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2018.

ATTENDU qu'à l'instar de l'année 2017, le Service de la diversité sociale et des sports de Montréal met à la disposition de certains arrondissements des sommes pour soutenir une démarche visant la prévention de la criminalité sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU que, par l'entremise du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, Saint-Laurent peut compter sur une somme de 12 500 \$, à être versée à un organisme identifié, pour la réalisation d'actions concrètes en matière de mobilisation citoyenne dans un contexte de sécurité urbaine;

ATTENDU que le Centre des femmes de Saint-Laurent inc. est mandataire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) depuis 2004;

ATTENDU que le Service de la diversité sociale et des sports travaille actuellement à une proposition de restructuration du programme pour l'année 2018 et qu'il a été recommandé de signer une convention couvrant uniquement l'année 2018;

ATTENDU que l'implantation du Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et les retombées sur le renforcement du sentiment de sécurité confirment qu'il est important de le maintenir, de le consolider et de le développer;

ATTENDU que ce programme est complémentaire aux actions de l'Arrondissement dans ce domaine;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le versement d'une subvention au montant de 12 500 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2018.
- 2.- D'approuver la convention qui s'y rattache.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0149

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186909002 relatif à une subvention à l'Association de l'habitation Beudet pour les activités de son comité de loisirs pour l'année 2018.

ATTENDU la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent adoptée en décembre 2015.

ATTENDU que de 2008 à 2016, ce comité était connu sous le nom de l'Association de la maison Beudet inc., qui est devenue inactive en 2013;

ATTENDU que l'immeuble abritant Les habitations Beudet est situé au 695 boulevard Décarie, et possède 78 logements destinés à des personnes retraitées de 60 ans et plus, dont 8 logements adaptés, et que son comité de loisirs y offre un éventail d'activités pour ses résidents;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 1 000 \$ à l'Association de l'habitation Beudet pour les activités de son comité de loisirs pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0150

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378005 relatif à l'acquisition de La compagnie Meloche inc. par Sintra inc.

ATTENDU qu'au cours des années passées, l'arrondissement a octroyé à La compagnie Meloche inc. plusieurs contrats de travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordures sur diverses rues artérielles, en particulier, en 2017 et 2016, les soumissions 17-010, 17-015, 16-002 ainsi que 16-014 qui sont toujours en activité ;

ATTENDU qu'en date du 21 février 2018, l'Arrondissement a été avisé de l'acquisition de l'adjudicataire de deux contrats par Sintra inc.;

ATTENDU qu'il y a lieu d'informer le conseil d'arrondissement de l'achat de La compagnie Meloche inc. par Sintra inc.. Ainsi, toute autre activité de l'arrondissement de Saint-Laurent avec La compagnie Meloche inc. se poursuivra sous le nom de Meloche, division de Sintra inc.;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte de l'acquisition de La compagnie Meloche inc. par Sintra inc.

ADOPTÉ.

CA18 08 0151

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984003).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1^{er} et le 26 février 2018, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 26 février 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0152

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

| | |
|---|--------------------|
| Dîner-conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie Saint-Laurent-Mont-Royal sur le thème : Faites affaire avec l'Europe. Mardi 13 mars 2018 au Crown Plaza à Saint-Laurent – 2 billets à 80,48 \$ (taxes incluses) : | 160,96 \$ |
| Soirée musicale de la Chambre de Commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal en soutien aux étudiants en musique des Cegeps Vanier et Saint-Laurent. Jeudi 15 mars 2018 au Crystal à Saint-Laurent – 2 billet à 65 \$ (taxes incluses) | 130,00 \$ |
| Frais de déplacement de M. DeSousa pour aller rencontrer M. Gianluca Cairo (Chef de cabinet du ministre Nardeep Bains) au sujet de projet ONF. Mercredi 14 mars 2018 à Ottawa : | 320,00 \$ |
| 33 ^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal. Jeudi 29 mars 2018 au Palais des congrès de Montréal – 1 table de 10 personnes à 1 125 \$: | 1 125,00 \$ |
| Soirée levée de fonds au profit de l'Hôpital Shriners pour enfants. Samedi 7 avril 2018 au restaurant Nuits de Beyrouth à Laval – 4 billets à 65 \$: | 260,00 \$ |
| 12 ^e édition du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable du Conseil régional de l'environnement de Montréal. Mardi 24 avril 2018 au Marché Bonsecours – 1 table de 8 personnes à 720 \$: | 720,00 \$ |

2.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

| | |
|--|------------------|
| Frais de déplacement de M. DeSousa à Québec, le mardi 20 février 2018, pour sa participation au Forum Ariane pour une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme : | 350,21 \$ |
|--|------------------|

3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0153

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182566001 recommandant au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32, en vue du branchement au réseau municipal de la Ville d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un bâtiment multilocatif situé au 4305, rue Griffith.

ATTENDU qu'afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question;

ATTENDU que le projet est conforme aux règlements municipaux;

ATTENDU que Service de l'eau de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, s'est prononcé favorablement;

ATTENDU que la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) s'est prononcée favorablement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour en vue du branchement au réseau municipal de la Ville d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un bâtiment multilocatif situé au 4305, rue Griffith.

ADOPTÉ.

CA18 08 0154

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499006 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 8205, route Transcanadienne dans la zone B11-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment industriel dont l'ouverture véhiculaire, un quai de chargement ainsi que la localisation d'équipements techniques ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20180201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 8205, route Transcanadienne dans la zone B11-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment industriel dont l'ouverture véhiculaire, un quai de chargement ainsi que la localisation d'équipements techniques ne respectent pas toutes les normes

applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

1. Atténuer la visibilité de l'ouverture véhiculaire et des quais de chargement en favorisant une couleur pâle pour les portes au lieu d'un bleu tel que proposé;
2. Aménager une haie de conifère au pourtour des équipements techniques existants afin de minimiser leur visibilité.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0155

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications au PIIA approuvé concernant l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 8205, route Transcanadienne dans la zone B11-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 13 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications au PIIA approuvé concernant l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 8205, route Transcanadienne dans la zone B11-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'atténuer la visibilité de l'ouverture véhiculaire et des quais de chargement en favorisant une couleur pâle pour les portes au lieu d'un bleu tel que proposé.

Les murs extérieurs seront recouverts de panneaux préfabriqués en acier de couleur « Blanc régal » de la compagnie Norbel Architectural et d'acier corrugué de la compagnie Vicwest, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0156

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499008 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1130, rue Saint-Germain dans la zone H16-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiètement dans la marge latérale d'une habitation multiplex isolée.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1130, rue Saint-Germain dans la zone H16-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiètement dans la marge latérale d'une habitation multiplex isolée, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA18 08 0157

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499016 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1925, rue O'Brien dans la zone H08-079 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée dont la distance par rapport à la limite mitoyenne ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1925, rue O'Brien dans la zone H08-079 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée dont la distance par rapport à la limite mitoyenne ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0158

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499009 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1480, rue Decelles dans la zone H16-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 13 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1480, rue Decelles dans la zone H16-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que le mur latéral de l'agrandissement proposé soit en brique similaire à l'existant.

Les murs extérieurs de l'agrandissement seront recouverts de brique similaire à l'existant dans son format et sa couleur.

ADOPTÉ.

CA18 08 0159

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 4520, place Sam-Borenstein dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 13 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170712);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 4520, place Sam-Borenstein dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que modifié en date du 19 février 2018.

Les murs extérieurs seront recouverts d'un revêtement de pierre de couleur « Steel Grey » de la compagnie Permacon et de bloc de couleur « beige » de la compagnie Ariscraft, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0160

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499011 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3175, rue des Outardes dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 13 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3175, rue des Outardes dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés en date du 19 février 2018.

Les murs seront recouverts d'un revêtement de brique Melville de couleur « nuance brun vintage » de la compagnie Permacon, d'un revêtement de pierre nuance beige et d'un revêtement d'aluminium de couleur « bouleau fumé » de la compagnie MAC, ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA18 08 0161

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499012 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3225, rue des Outardes dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 13 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3225, rue des Outardes dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 19 février 2018.

Le mur de la façade sera recouvert d'un revêtement de pierre « Mondrian » de couleur « gris scandinave » de la compagnie Permacon et d'un revêtement d'aluminium de couleur « noire » de la compagnie Gentek, alors que les autres murs seront recouverts de brique Melville Norman de couleur « gris alpin » de la même compagnie ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0162

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499013 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures d'un bâtiment de service situé au 5945, chemin Côte-de-Liesse dans la zone B15-131 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 13 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures d'un bâtiment de service situé au 5945, chemin Côte-de-Liesse dans la zone B15-131 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur le projet modifié en date du 19 février 2018.

Les murs seront recouverts d'un revêtement de maçonnerie « blanc porcelaine » du modèle Noble de la compagnie Permacon, d'un revêtement métallique de couleur « blanc » du modèle AD300 de la compagnie Vicwest et d'un revêtement d'acrylique de couleur « glacier » de la compagnie Sico, ou de ses équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0163

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499014 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 7145, route Transcanadienne dans la zone S11-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. j) de la séance tenue le 13 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180807);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 7145, route Transcanadienne dans la zone S11-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA18 08 0164

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499015 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 625, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. k) de la séance tenue le 13 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180208);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 625, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA18 08 0165

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499117 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations multifamiliales aux 208-308, rue Crevier et 205-305, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H15-107 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. b) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171004);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations multifamiliales aux 208-308, rue Crevier et 205-305, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H15-107 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que les plans soumis pour la présentation du plénier de janvier 2018, en autant que le requérant fournisse de nouveaux plans, montrant la répartition de 15 % de 3 chambres, l'identification des immeubles condos et locatifs et un document écrit à l'effet qu'il s'engage à atteindre une certification LEED Or.

Les murs des façades seront recouverts d'un revêtement de brique de couleurs « Terre/Orange » de la compagnie Hanson, de blocs architecturaux de couleur « Pearl white » de la compagnie Shouldice et d'un revêtement d'aluminium de couleur « Gris foncé/Zinc anthracite » de la compagnie MAC, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0166

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499017 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment institutionnel situé au 3925, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone S07-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 3 b) de la séance tenue le 21 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180210);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment institutionnel situé au 3925, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone S07-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs de l'agrandissement seront recouverts de brique similaire à l'existante

ADOPTÉ.

CA18 08 0167

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499018 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1090, rue Deguire. dans la zone H13-023 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. a) de la séance tenue le 21 février 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180221);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1090, rue Deguire. dans la zone H13-023 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, tel que soumis sur les plans modifiés en date du 23 février 2018.

Les murs seront recouverts d'un revêtement de déclin de bois Cèdre blanc « Vintage-Grey » de la compagnie Maxi-Forêt, la pergola au-dessus de la terrasse sera en bois de couleur « Ébène» de la même compagnie et le garde-corps de la terrasse sera en vitre teintée grise.

ADOPTÉ.

CA18 08 0168

Le règlement numéro RCA18-08-01-1 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 6 février 2018, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA18-08-01-1 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs (CA18 080100);

ATTENDU qu'à cette même séance, un projet de règlement numéro RCA18-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs a été présenté et déposé (CA18 080101);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA18-08-01-1 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA18 08 0169

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121001 relatif à une ordonnance fixant, pour l'année 2018, les dates de tenue des ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080386 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 1^{er} mai 2012 adoptant le règlement numéro RCA05-08-0014-1 sur les ventes débarras et prévoyant l'établissement d'un calendrier annuel des dates de tenue des ventes débarras par ordonnance du conseil;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA05-08-0014-7 fixant les dates de tenue des ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0170

Le règlement numéro RCA07-08-0012-5 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 6 février 2018, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA07-08-0012-5 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA18 080098);

ATTENDU qu'à cette même séance, un projet de règlement numéro RCA07-08-0012-5 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés a été présenté et déposé (CA18 080099);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA07-08-0012-5 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

ADOPTÉ.

CA18 08 0171

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893003 relatif à la création d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU l'absence de la chef de division qui n'est pas remplacée et qui prendra sa retraite au cours des prochains mois, ainsi que du départ de l'agente-conseil en ressources humaines qui a obtenu une promotion permanente au sein d'un autre service;

ATTENDU que le processus de dotation pour combler le poste de chef de division de façon permanente est présentement en cours et que la nouvelle ressource ne sera pas en poste avant plusieurs semaines;

ATTENDU que la structure de l'équipe des ressources humaines devra être revue et repensée lorsque cette dernière sera nommée;

ATTENDU qu'il a été convenu de ne pas remplacer le poste d'agent de conseil en le laissant vacant et de se servir des sommes budgétées pour créer un poste temporaire de conseiller en ressources humaines pour le reste de l'année 2018 (ne dépassant pas le 31 décembre 2018);

ATTENDU les discussions avec le Service des ressources humaines central - développement organisationnel - concernant ce remplacement temporaire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De créer un poste temporaire de conseiller en ressources humaines à la division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe;

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0172

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893001 relatif à une nomination au poste de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le poste de secrétaire de direction est devenu vacant depuis le départ de sa détentrice;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Maxime Laflamme (matricule 100178935) au poste de secrétaire de direction (emploi 791840 - poste 17291 - SBA 266374) à la Direction des travaux publics, à compter du 10 mars 2018, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA18 08 0173

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893002 relatif à la titularisation d'employés cols bleus dans différentes divisions de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser des employés cols bleus afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'entériner la titularisation des personnes suivantes aux postes de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :

- Vincent Lemieux, matricule 100002445 (Poste 65791 - Emploi 600470 - Centre d'opération 304726) en date du 10 mars 2018. La titularisation de Monsieur Lemieux est conditionnelle à ce qu'il ait complété 520 heures dans cet emploi avant le 10 mars 2018.
- Khaled Abu Hamdi, matricule 100002453 (Poste 65790 - Emploi 600470 - Centre d'opération 304726) en date du 10 mars 2018.
- Jonathan Dubé, matricule 100002456 (Poste 40823 - Emploi 600470 - Centre d'opération 304726) en date du 10 mars 2018.

2.- D'entériner la titularisation des personnes suivantes aux postes de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :

- Nicole Geseron, matricule 100002356 (Poste 40816 - Emploi 600470 - Centre d'opération 304727) en date du 10 mars 2018.
- Antoine Ibrahim, matricule 100002370 (Poste 40814 - Emploi 600470 - Centre d'opération 304727) en date du 10 mars 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0174

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183950001 relatif à la prolongation d'une banque d'heures dans un emploi col blanc à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU les impacts sur la réassignation des dossiers créés par l'absence de la chef de division qui n'est pas remplacée, le départ de l'agente-conseil en ressources humaines et d'un agent de bureau pour des postes permanents dans d'autres services, les conseillères en ressources humaines de l'équipe doivent pouvoir déléguer davantage de tâches aux techniciens;

ATTENDU afin de minimiser les retombées de ces départs dans un contexte exceptionnel et afin de stabiliser l'équipe, il convient de ne pas remplacer le poste d'agent de bureau (31779) laissé vacant et de se servir des sommes budgétées pour prolonger la banque d'heures déjà existante;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation d'une banque d'heures temporaire équivalant à 1365 heures dans l'emploi de technicien en ressources humaines (poste 72106) à la Direction des services administratifs et du greffe;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger la banque d'heures temporaire, équivalant à 1365 heures, dans un emploi col blanc, plus particulièrement dans la fonction de technicien en ressources humaines (poste 72106 – emploi 720550 – SBA XX8600) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, pour le reste de l'année 2018, ne dépassant pas le 31 décembre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0175

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893004 relatif à la prolongation a prolongation des postes temporaires de cols blancs à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation de deux postes temporaires d'inspecteur horticulture et arboriculture pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2018, à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger deux postes temporaires d'inspecteurs horticulture et arboriculture pour un mandat ne dépassant pas le 31 décembre 2018 (postes 71785 et 71786 - Emploi 755610 / SBA: XX8600), à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics ;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0176

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893006 relatif à une nomination au poste de chef de division, à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division, à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Ramdane Boucherk (matricule 100038744) au poste de chef de division, à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics (poste 32018 – emploi 21520 - SBA 296381), à compter du 10 mars 2018. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA18 08 0177

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183984002 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 8 mars au 4 juillet 2018.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer la conseillère Michèle D. Biron à titre de maire suppléant pour la période du 8 mars au 4 juillet 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0178

Motion pour la tenue d'une consultation publique avant la mise en place du projet pilote de fermeture du chemin Camillien-Houde

ATTENDU que le chemin Camillien-Houde est emprunté par environ 12 000 véhicules par jour selon une étude commandée par Vélo-Québec en 2014, en plus de nombreux cyclistes;

ATTENDU que la fermeture de la voie entraînera une pression supplémentaire sur le réseau viaire des arrondissements avoisinants, où circulent également de nombreux cyclistes, sans qu'aucune étude d'impact sur la circulation n'ait été faite et qu'aucune mesure de mitigation n'ait été annoncée;

ATTENDU que les aménagements annoncés ne permettent pas de pallier aux enjeux de sécurité connus que provoque la cohabitation difficile des différents usagers de la route dans ce secteur;

ATTENDU que la fermeture complète du chemin réduira l'accès des usagers du parc du Mont-Royal selon leur localisation, créant une perception de division géographique chez les Montréalais;

ATTENDU que le projet pilote soulève le mécontentement d'une part importante de la population montréalaise comme en témoignent les 22 000 signataires (en date du 23 février 2018) d'une pétition contre le projet pilote;

ATTENDU que même l'organisme les Amis de la montagne, un partenaire incontournable dans la gouvernance du parc du Mont-Royal, n'a pas pu se prononcer sur la proposition de l'administration de fermer la voie Camillien-Houde;

ATTENDU que cette décision doit plutôt être prise en s'appuyant sur une vision globale des impacts sur l'ensemble du territoire montréalais et des arrondissements avoisinants;

ATTENDU qu'une consultation publique en amont du projet pilote permettra aux Montréalais et aux usagers du parc de proposer des moyens d'améliorer la sécurité du chemin Camillien-Houde et de réduire le transit véhiculaire sans pour autant réduire l'accès au parc;

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par le conseiller Aref Salem

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- Que la Ville de Montréal effectue une étude d'impact, avant la mise en place du projet pilote, sur l'effet du détournement de la circulation véhiculaire dans les arrondissements mitoyens et sur les enjeux de sécurité qu'aurait la fermeture de la voie Camillien-Houde;

2.- Que la Ville de Montréal mandate l'Office de consultation publique de Montréal afin qu'il tienne une consultation publique en amont du projet pilote de la fermeture de la voie Camillien-Houde.

ADOPTÉ

CA18 08 0179

Motion en faveur du tracé alternatif du REM au Technoparc

Considérant que depuis 1987, l'ancienne Ville de Saint-Laurent et, depuis 2001, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Montréal ont investi beaucoup d'efforts et de fonds publics pour créer l'un des principaux parcs de haute technologie au pays;

Considérant que le projet de l'éco-campus Hubert-Reeves, lancé en 2010, est axé sur les principes de développement durable, ainsi que la préservation et la mise en valeur des milieux naturels en favorisant les connectivités écologiques le tout en symbiose avec un parc de haute technologie, ce qui constitue une première en Amérique du Nord;

- Considérant que la filiale Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ Infra ») a annoncé la construction d'un réseau de train régional sous le nom du Réseau express métropolitain (« REM ») comprenant 26 stations dont une au campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal (« Technoparc »);
- Considérant que l'implantation d'une station du REM dans le Technoparc constitue une infrastructure de transport essentielle à la consolidation du Technoparc et du Pôle de l'ouest et contribue ainsi au positionnement économique stratégique de Montréal;
- Considérant que la planification du Technoparc, axée sur le développement durable, préconise la préservation et la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt, la création de corridors écologiques favorisant le développement de la faune et de la flore, ainsi que la création de zones d'emplois en périphérie des corridors écologiques;
- Considérant que les outils de planification en vigueur, soit le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal (« PMAD ») et le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (« SAD »), ont comme objectifs de maximiser le potentiel de développement aux abords d'une station de train selon les principes du transit-oriented Development (« TOD ») lesquels s'articulent autour d'une densité optimale, d'une mixité fonctionnelle, d'une perméabilité et d'une connectivité, d'une qualité du paysage urbain et un d'encadrement des voies publiques;
- Considérant que le tracé de référence proposé par la CDPQ Infra engendre d'importants enjeux et ne semble pas tirer profit de manière optimale du potentiel du Technoparc;
- Considérant que le tracé de référence crée une fracture majeure dans le paysage urbain existant et compromet le raccordement des rues Frédéric-Banting et Vanden-Abeele empêchant ainsi la création d'un grand axe est/ouest essentiel au désenclavement du Technoparc;
- Considérant que le tracé de référence engendre des nuisances visuelles et sonores directement sur l'axe principal du Technoparc que constitue le boulevard Alfred-Nobel, dénaturant ainsi l'image corporative de ce complexe d'affaires d'importance internationale;
- Considérant que la structure du tracé de référence vient diminuer grandement la perméabilité de la trame de rue et les possibilités de connectivité des réseaux cyclable et piétonnier;
- Considérant que la localisation de la station proposée n'optimise pas le plein potentiel de développement et la possibilité d'effectuer un réaménagement basé sur les principes du TOD étant donné le caractère bâti et établi du contexte dans lequel elle s'insère;
- Considérant que le tracé de référence engendre la construction d'un tunnel en dessous d'un milieu humide de grand intérêt ce qui représente des risques environnementaux liés à sa construction et à son exploitation en plus de soulever des interrogations quant à la pérennité du milieu humide;
- Considérant que la localisation d'une station à proximité d'un milieu naturel à grande valeur écologique, ce que représente le parc-nature des Sources, pourrait perturber la faune et la flore de ce dernier lors de la construction de ces infrastructures;
- Considérant que pour les raisons indiquées précédemment, l'arrondissement de Saint-Laurent (« arrondissement ») a entamé, depuis plus de deux ans, l'élaboration d'un scénario alternatif au tracé de référence proposé par la CDPQ Infra (« tracé alternatif »);
- Considérant que l'arrondissement a signifié, depuis plus un an et demi, son intérêt à la Ville de Montréal et à la CDPQ Infra envers un tracé alternatif qui répond, de façon durable, à l'ensemble des objectifs de développement et de mise en valeur du Technoparc, et ce, de concert avec les acteurs du milieu;
- Considérant que le tracé alternatif favorise une meilleure intégration de la station et de la structure au sein du cadre bâti du Technoparc;
- Considérant que le tracé alternatif permet l'éloignement du corridor du REM des milieux naturels sensibles, évitant alors les risques environnementaux quant à la

- pérennité du milieu humide ainsi que les nuisances potentielles sur la faune et la flore (bruits, vibrations, etc.);
- Considérant que le tracé alternatif assure la préservation de la signature de prestige que constitue l'axe principal du Technoparc par la relocalisation de la structure du REM en arrière-lot des bâtiments existants situés en front du boulevard Alfred-Nobel;
- Considérant que le tracé alternatif favorise le potentiel de densification de la cour avant donnant sur le boulevard Alfred-Nobel et l'intensification de son animation et de son caractère piétonnier, et ce, tel que souhaité par l'arrondissement et les acteurs du milieu dans la révision en cours du plan directeur du Technoparc;
- Considérant que le tracé alternatif permet d'éliminer une fracture urbaine majeure qui diviserait le Technoparc en deux entités distinctes et de maintenir le potentiel de création d'une trame urbaine plus perméable;
- Considérant que le tracé alternatif permet le raccordement des rues Frédérick-Banting et Vanden-Abeelee permettant la création d'un grand axe est/ouest reliant les pôles d'emplois environnants et optimisant ainsi l'accessibilité à la future station;
- Considérant que plus de 80 % du potentiel de développement et de densification est localisé à l'est du boulevard Alfred-Nobel justifiant ainsi l'implantation de la station au cœur du secteur ayant le plus fort potentiel de densification;
- Considérant que le tracé alternatif, étant localisé dans un environnement présentant peu de contraintes au développement, favorise la planification d'un cadre bâti structurant basé sur les principes du TOD et entièrement conçu en fonction des transports collectifs et actifs;
- Considérant que le potentiel de densification, étant plus important pour le tracé alternatif, la création d'emplois pour le Technoparc, le Pôle de l'ouest et la ville de Montréal est d'autant plus multipliée;
- Considérant que le tracé alternatif favorise un développement modèle à l'échelle du piéton en brisant les méga-îlots anciennement aménagés en fonction de l'automobile;
- Considérant que le tracé alternatif permet la transformation de l'un des plus grands îlots de chaleur urbains du Technoparc, soit le stationnement du complexe « Place Innovation », en un développement urbain dense et novateur centré autour de la future station;
- Considérant que le tracé étant de plus courte distance et ayant moins de risques liés au milieu humide, l'arrondissement suppose qu'il représente une solution économiquement avantageuse pour les partenaires financiers;
- Considérant que la CDPQ Infra a confirmé à la Ville de Montréal, en novembre 2017, la faisabilité technique du tracé alternatif;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De demander à la Ville de Montréal et au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de considérer le tracé alternatif ainsi que le raccordement des rues Frédérick-Banting et Vanden-Abeelee, tel que proposé par l'arrondissement, en vue d'effectuer une demande de changement auprès de la CDPQ Infra;
- 2.- D'arrimer les orientations de la Ville de Montréal avec la planification en cours d'élaboration pour le Technoparc laquelle rejoint les objectifs gouvernementaux en matière de développement durable.

ADOPTÉ.

CA18 08 0180

Les certificats du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur les règlements suivants :

- **RCA17-08-9** abrogeant divers règlements d'emprunts, à savoir :

- RCA07-08-0005 autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour des travaux de pavage des stationnements publics ;
- RCA12-08-7 autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour la construction du complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent ;
- RCA16-08-4 autorisant un emprunt de 1 445 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.
- **RCA18-08-2** autorisant un emprunt de 4 245 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.
- **RCA18-08-3** autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments publics.

sont déposés conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance des certificats, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

CA18 08 0181

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30

Tous les membres du Conseil s'unissent pour rendre hommage à Jean-Marc Fournier qui quitte la vie politique et pour le remercier du travail accompli au cours de son mandat.

Le conseiller Francesco Miele souhaite de Joyeuses Pâques à tous les citoyens et souligne les activités tenues durant la semaine de relâche scolaire.

Le conseiller Aref Salem rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

- Le lancement des activités entourant le 125^e anniversaire de l'arrondissement et les portes ouvertes à la mairie qui ont eu lieu le 4 mars.
- L'érablière urbaine qui sera tenue le 17 mars au parc Beaudet.
- L'événement Une heure pour la terre, le 24 mars à 20 h 30.
- La mise en candidature pour l'Ordre des Grands Laurentiens est ouverte jusqu'au 16 mars, à 16 h 30.
- La Course Saint-Laurent sera tenue le 15 avril.
- Changement d'heure, changement de piles, le 10 mars.
- L'exposition Concours de Biodiversité, le 5 avril.

Il termine en souhaitant de Joyeuses Pâques à tous les citoyens.

Le conseiller Jacques Cohen souligne le grand succès des portes ouvertes de la mairie tenues le 4 mars. Il félicite tous les membres du Bureau du citoyen pour leur bon travail lors de l'échéance des taxes. Il souhaite de Joyeuses Pâques et une bonne St-Patrick à tous les citoyens.

Le maire Alan DeSousa souligne que les membres du Conseil s'impliquent dans la Course de Saint-Laurent. En terminant, il souhaite de Joyeuses Pâques aux communautés chrétiennes et juives.

CA18 08 0182

Deuxième période de questions du public, de 21 h 50 à 22 h 10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Messieurs Hassan Sbayte et Ulrich Kamgang, du 90, rue Houde (intervenants #5) :

- Le Centre Place-Benoit a été d'une grande aide dans leur développement. Ils veulent du développement dans leur secteur et une volonté politique pour les quatre demandes suivantes :
 1. Un centre communautaire avec un gym plus accessible.
 2. Des logements abordables.
 3. Salubrité des logements du secteur
 4. Un droit de passage pour le CPE Hellénique pour traverser au parc Poirier.
- Ils déposent un document.

Réponse (Aref Salem) : : il salue leur implication et les assure de notre collaboration pour les aider à concrétiser leur plan.

Réponse (Alan DeSousa) L'arrondissement travaillera avec eux. Concernant leur dernière demande, il s'agit d'un terrain privé.

Monsieur Elan Cohenca, de Hobbieville, 876, boulevard Décarie (intervenant # 6) :

- Au point 30.10 relatif au programme de subvention de couches lavables, combien de citoyens en profitent? Y a-t-il des organismes pour les femmes?

Réponse (Alan DeSousa) : le Centre des femmes, le Programme d'égalité à l'emploi.

Monsieur Serge Brosseau, du 754, rue Crevier (intervenant #7) :

- Que va devenir la Maison Robert-Bélanger une fois restaurée?

Réponse (Alan DeSousa) : sa mission n'est pas encore définie.

CA18 08 0183

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22h15.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018.
